



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21/02/2023

LIGNE FERROVIAIRE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN : DES TRAVAUX DECLARES D'UTILITE PUBLIQUE, UNE AVANCEE MAJEURE

Le décret n° 2023-111 du 16 février dernier déclare d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne ferroviaire nouvelle entre Montpellier et Béziers, première phase du projet de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP).

[Le décret n° 2023-111](#), aboutissement de plusieurs années de préparation, est une étape majeure pour la première phase entre Montpellier et Béziers de la ligne ferroviaire nouvelle entre Montpellier et Perpignan (LNMP). Cette ligne nouvelle permettra de répondre à la demande croissante de mobilité dans la région Occitanie en augmentant l'offre de transports du quotidien. Elle proposera également une réponse aux problèmes de congestion sur cet axe ferroviaire.

La ligne offrira un gain de temps de 18 minutes entre Montpellier et Béziers, soit près de la moitié des gains de temps permis par l'ensemble du projet entre Montpellier et Perpignan.

La LNMP, maillon manquant pour assurer une continuité grande vitesse entre Paris et Madrid, améliorera aussi l'offre de service ferroviaire aux voyageurs, en permettant des liaisons nationales et internationales en direction de l'Espagne plus rapides, avec un champ de dessertes élargi.

Enfin, accueillant à la fois des voyageurs mais aussi du fret, la nouvelle ligne Montpellier-Béziers permettra de supprimer une partie des nuisances liées aux trains de fret dans les zones fortement urbanisées traversées par la ligne.